



~~2185~~

LINDEN

Parce que j'ai

Clé d'or

P1. du 1-11-42

F.F.I. 1-1-44

pas de C.A.

C.A. 27-9-50

sur michelle et la Reddition

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES DE GUERRE

PREFECTURE DU FINISTERE

COMBATTANTS

C.V.R. Dossier n° 2185

Détermination du temps  
de service dans la Ré-  
sistance.

QUIMPER, le -5 MARS 1952  
(Impasse de la Palestine)

Le SECRETAIRE GENERAL de  
l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M *hindy*

(s/c. de M. le Maire)

M

Le certificat réglementaire d'appartenance que vous m'avez fait parvenir prouve que vous avez appartenu aux F.F.I. - aux F.F.C. - à la R.I.F. du 1.11.44 au 30.9.44 : ces services vous donnent droit à l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance par application des dispositions de l'alinéa 4° du § A du décret du 21 Mars 1950.

Mais, à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance est tenue d'émettre un avis sur le temps réel de présence des postulants dans la Résistance.

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès le 1/2/44

Afin de permettre à la Commission départementale d'émettre un avis en toute connaissance de cause, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance au cours de la période qui n'a pas été homologuée.

Ces témoignages seront établis par des personnes notamment connues pour leur activité de Résistants et ayant effectivement appartenu aux F.F.C., aux F.F.I., ou à la R.I.F.

Les témoins devront mentionner le Réseau, l'Unité ou le Mouvement dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou Liquidateur national de Réseau, d'Unité ou de Mouvement.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'O.D.

Mouvement ou Réseau :  
Chef ou Liquidateur :

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE  
du FINISTERE  
-:-:-:-:-

Détermination du temps de service  
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES  
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° *2185*

LE PREFET, Président de l'Office départemental  
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - Sur la demande  
de M. *Linday Jean Yves Marie* Pseudo : "*baïo*"  
né le *5 Août 1922* à *Cléder*.  
demeurant à *Cléder*.

Après avis de la Commission départementale  
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps  
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

Périodes du		au	
	du		au
	du		au
soit au total :	an	mois	jours

A QUIMPER, le

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;

OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

21 MAI 1951

QUIMPER, le  
Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à *Proclaire*

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° *2185*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de :

M *Lindsey Pierre Yves Marie*  
né le *5. 8. 22* à *Cléder*

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

SECRETARIAT D'ETAT aux FORCES ARMÉES  
(GUERRÉ)  
DIRECTION DU PERSONNEL  
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE  
6<sup>ème</sup> BUREAU

ATTESTATION

d'appartenance aux F.F.C.

N° 43.400

2185

RÉFÉRENCE : I.M. N° 407/FFCI/ Adm du 12 Avril 1947

Monsieur LINDEN Pierre  
Né le 5. 8. 1922  
a servi en qualité d'AGENT P.1  
du 1. 11. 42 au 30. 9. 44  
au réseau CENTURIE  
des Forces Françaises Combattantes

PARIS le 16 Novembre 1948

CERTIFIÉ EXACT

Le Lt Colonel DE DIONNE

des Forces Françaises Combattantes  
de l'Intérieur

P.O. LE Commandant H.L. ALAZET  
Adjoint au Chef de 6<sup>ème</sup> Bureau

Les services accomplis en qualité d'Agent P.1" comptent comme  
services militaires actifs suivant la disposition de l'I.M. citée  
en référence

Pour copie conforme  
Cléder le 27 Mars 1951  
Le Maire

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



*Pous*

III<sup>e</sup> RÉGION MILITAIRE

MODÈLE NATIONAL — SÉRIE NORMALE

Références: IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945  
IM. n° 4550 FFCI/FI du 9 Mai 1947

ÉTAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

N° 1831 BR FFCI/FI-N.

C. A. 3<sup>e</sup>

2 Octobre 1951 - RENNES -

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE

## AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III<sup>e</sup> RÉGION MILITAIRE, certifie que:

Monsieur LINDEN Pierre Yves alias TAJO  
né le 6 août 1922 à CLEDER (Finistère)  
actuellement domicilié à CLEDER (Finistère)

### A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F.F.I. et dans les départements ci-après:

FINISTÈRE - Groupement de GLEZENY -	du 1-8-44	au 10-8-44
	<del>du</del>	<del>au</del>
	du	au
	du	au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

### Circonstances particulières

Monsieur LINDEN Pierre a continué à servir dans sa formation  
après la libération jusqu'au le 10-8-44 date à laquelle  
est rentré dans ses foyers

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A RENNES le 2 Octobre 1951

Le Général Division COUDRAUX  
Commandant la 3<sup>e</sup> Région Militaire  
par délégation, le  
Chef de la Section F.F.C.I. :

Références particulières  
éventuelles



*Jaul*

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS  
VOLONTAIRES de la RESISTANCE  
(Réunion du )

Dossier n° 2185

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance

présentée par :

M<sup>r</sup> LINDEN Pierre Yves Marie  
né le 5.8.1902 à Cléder  
demeurant à Cléder.

-:-

Le postulant a fait partie du Réseau (~~ou du Mouvement~~) :

du 1<sup>er</sup> nov<sup>br</sup> 1942 au 30 sept<sup>br</sup> 1944 (<sup>Centurie</sup> agenc I 1)  
(produit un certificat d'appartenance délivré par l'autorité  
militaire compétente). ~~seriait d'val aux FA~~ (guerr)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A, du Décret  
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(a appartenu à un Réseau ou un Mouvement de Résistance pendant  
plus de 3 mois, avant le 6.6.44, dans une zone occupée par l'enne-  
mi).

AVIS FAVORABLE

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

QUIMPER, le

signature d'un membre  
de la Commission,

signature du  
Secrétaire de la Commission,

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 2185

(Réunion du \_\_\_\_\_)

M. Linden Jean Yves Marie - pseudo : "baïo"  
né le 5 août 1922 à Cléder  
demeurant à Cléder

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de  
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du 2 02 au ( 0 0 0 )  
du 1. 11. 1942 au 30. 9. 1944 - FFC (union Centurie)  
du \_\_\_\_\_ au ( FFI (group Guissiny.)  
du \_\_\_\_\_ au ( du 1. 8. 44 au 10. 8. 44 )

*ne peut produire témoignages  
à rapportant aux services antérieurs  
au 1. 11. 42 ( voir lettre jointe )*

A QUIMPER, le

Signature d'un  
Membre de la Commission,

Signature du  
Secrétaire de la Commission,

2185

DU FINISTÈRE  
27 JAN 1947  
COMBATTANTS

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L.; B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE.

# DEMANDE DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

FINISTÈRE  
Office départemental de  
QUIMPER

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): LINDEN  
PRÉNOMS (2): Pierre Yves Marie  
Pseudos (3): TAÏO  
Situation de famille: Célibataire  
Profession: Étudiant en médecine  
Nationalité: Français  
Adresse actuelle: CLÉDER (Finistère)

né le 5-8-1922  
à Cléder  
COMBATTANTS  
DU FINISTÈRE  
1947

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):  
Infantaire 70792 de la classe 42

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):  
juin 40 - 1<sup>er</sup> Août 42 - Étudiant par correspondance  
1<sup>er</sup> Août 42 - 18 Février 43 - Étudiant en Pharmacie - Rennes  
Février 43 - 9 Octobre 43 - 9<sup>ème</sup> P<sup>er</sup> Pol. de l'air  
Octobre 43 - Août 44 - "Civil." Action continue journalière  
au Réseau Centurie depuis le 18 Février 1943.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.  
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.  
(3) Souligner le plus connu.

FFI. 1-1-44  
pas de CA

Décorations avec référence (J. O. du 20-10-45 ) } au titre de la résistance.  
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer.

Médaille de la Résistance Française

1

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- a. Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- b. Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- c. Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- d. Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Février 1942 - Contacté par le D<sup>o</sup> Fichet de Plougoulin  
puis par le D<sup>o</sup> Trividic de St-Pol de Léon - Mouvement OCM.

Mars 1942 - Entrée dans le RÉSEAU CENTURIE - Pseudo: TAÏO.

Matricule 771 - POUSSIN - FERRIER - TRIVIDIC - CONDOL - KERJEAN  
E. MOAL Ploegat. CA BON - SEITE - ABJEAN - QUITIER - MÉRIADEC

31 Décembre 41 - 15 janvier 44 - Fondation avec René Pigeant de Clides  
d'un groupe F.F.I. Contact avec MOAL de Lannemezan - du Mouvement

Alice Condol - Pui Muller de Plouescat du groupe Barach  
de Quissény - <sup>pub. de la Nationalité Allemande par Vichy</sup> partie que descendant  
aux F.F.I. de Lannemezan depuis en 1940-41

Service de Renseignement - Transport de Loli Nantes et Reims - Cambiologes (4)  
de Maine - Instructions d'armes - Parachutes - Transports d'armes -

Responsable de la Commune de Clides pendant le mois d'août et septembre 44 -

Fonction de Comité Local de Libération - Renseignement au sein Bureau

Départementale OCM - Membre de la Délégation Spéciale de Clides - Président du

CLL - Interventions multiples dans les Congrès Départementaux, Régionaux et  
Nationaux <sup>les jours</sup> pour la défense de l'idéal de la Résistance et la défense des intérêts

supérieurs - dévotion et dévouement. 2 fois données à la Gestapo par des  
camarades torturés - Mérite de satisfaction de Colonel Faucher Sept. 44

~~...~~ Nomination de Lieutenant OCM par le Colonel Personne (PIETTE)

Nomination Régionale sous Lieutenant - - - Rdt Tanguy -  
Témoignage de satisfaction par le Colonel Girard (Moreau - M. L. L.) chef  
de la Région N.  
Nantes, le 29 janvier 1962

Relation trs sommaire

Signature :

Col de Réman Colonel Girard - Moreau  
Président National de la F.A.R.F.C.

R. P. L. d. d. y

ORGANISATION CIVILE ET MILITAIRE  
de la FRANCE  
10, rue des Pyramides -PARIS 1er

Tél. OPE 84-90

-----  
ECHELON LIQUIDATEUR

o  
o o  
o

Ref...0585.....

-----  
ATTESTATION D'APPARTENANCE  
-----

Je soussigné RAMBERT Raymond, Officier liquidateur National de l'Organisation Civile et Militaire, atteste que les documents en ma possession justifient que :

M on sieur LINDEN Pierre Yves . . . . .

Né le : 5 Aout 1922 . . . . . à : . . . . .

Domicilié : CLEDER (Finistère) . . . . .

. . . . .

a appartenu aux formations clandestines de l'Organisation Civile et Militaire :

Région : M . . . . .

Département : Finistère . . . . .

Services comptant du : Février 1942 . . . . .

RESUME DES ACTIVITES :

. . . . . Agent de renseignements, relevé de plans de la zone côtière et des zones de minage. Organisation des sections para-militaires, instruction aux armes automatiques et explosifs. Transport d'armes, parachutages. Membre de la Délégation spéciale Départementale. . . . .

Fait à PARIS, le...4 Octobre 1952.....

Pour servir et valoir ce que de droit

*Rambert*

R. RAMBERT  
Officier liquidateur National



F.F.I. du Finistère

-----  
Arrondissement de Morlaix  
-----

2185

FICHE DE DEMOBILISATION

UNITE

NOM : LINDEN ..... Prénoms : Pierre Yves .....  
Grade et Fonctions : Jeune ..... homme .....  
Date et lieu de naissance : 5-8-22 ..... CLEDER .....  
Date d'entrée aux F.F.I. : 1-1-44 .....  
Date d'entrée au maquis (s'il y a lieu) : 1-8-44 .....  
Affaires auxquelles il a pris part : 1. Parachutage et .....  
transport d'armes .....

Date de démobilisation :

30-9-44 .....

Certifié exact :

A. CLÉDER ..... le 30-9-44 ..... 1944.

Le Chef Cantonal :

SIGNÉ: BARACH

Pour copie certifiée conforme :

CLEDER le 12.FEV.1947 ..... 19.....

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Dossier n° 2185

Cléder le 15 mars 1952

Pierre LINDEN  
à CLÉDER

21 MARS 1952

2185

à Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Office départemental des A.C.

Monsieur,

Suite à votre lettre du 5 mars j'ai le regret de vous faire  
savoir que je ne peux vous faire parvenir les deux témoignages  
circonstanciés demandés pour la période de Février 42 à novembre 42

Vous trouverez ci-joints :

- 1) Une copie du décret m'accordant la Médaille de la Résistance
- 2) Un certificat d'appartenance aux F.F.I. modèle national (que j'ai pas demandé).

Le certificat porte mention de ma activité du 1/8/44 au 10/1/44 ; à  
reale fin de sauvegarder, dans la mesure du possible, les droits de mes camarades  
F.F.I. je tiens à préciser que j'ai avec René PRIGENT de Cléder créé, en relation  
avec le Mouvement Alice Gondal, fin décembre 1943 le groupe F.F.I. de Cléder, lequel a  
toujours accompli ce qu'on lui demandait savoir : instruction d'un sous-marin, aide  
aux réfractaires, maquisards, évités alliés - contacts avec des soldats polonais -  
Perruquiers - 2 parachutages - attaque du poste allemand de Tréflez - Siège  
de Brest etc... ce peut être certifié par les F.F.I. de Cléder et les premiers F.F.I.  
de la région - Plougoulin - Rocoff - Plourcat...

Je vous prie de croire Monsieur le Secrétaire à l'assurance de mes  
sentiments les meilleurs.

Pierre Linden

FORCES FRANÇAISES LIBRES

2185

(CARTE D'IDENTITÉ)

F.F.L.

La présente carte est strictement personnelle.

N° 12.778

NOM: LINDEN

Prénoms: Pierre Yves

Grade: Agent Pr

Date de naissance: 5.8.1922

Lieu de naissance: (LEDER (Finistère))

Date et lieu d'engagement aux F.F.L.: 17-11-42 au Biscan CENTURIE  
à Paris le 16/12/1948

Le Commandant l'Organe Central des Forces Françaises  
Libres  
signé: illisible.

Mérite de Armées

Carrière militaire

N°120. Cat T2/S P

Paris le 15 décembre 1945

Une carte de membre de membre Forces Françaises Libres sera établie et  
délivrée à tous combattants ayant fait partie des Forces

cette carte aura la valeur d'une carte d'identité et en particulier  
servira de titre officiel pour l'obtention de avantages réservés aux  
F.F.L. suivant les règlements en vigueur.

Signé: Richelet.

Pour copie conforme  
Cleder le 27 mars 1951

Le Maire,  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Due



DÉCRET  
portant attribution de la  
MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

2185

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sur la proposition du MINISTRE de la Guerre

Vu l'Ordonnance N°42 du 9 Février 1943, instituant une médaille de la  
Résistance Française ;

Vu l'Ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de  
la Résistance Française ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de la Médaille de la Résistance  
Française,

DÉCRÈTE

Article: 8

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE  
est décernée à

M/S/Lieutenant (T.F.) Pierre LINDEN

Article: 12

Le MINISTRE de la Guerre

est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au  
journal Officiel de la République Française

Par le Gouvernement Provisoire  
de la République Française:

Fait à PARIS, le 15 octobre 1945

C. DE GAULLE

Le Ministre de la Guerre

A. DIETHELM

— POUR AMPLIATION —

PARIS, le 27 Avril 1951

Le Secrétaire

de la Commission Nationale  
de la Médaille de la Résistance Française

Pour copie conforme  
Cédex le 21 Mars 1952  
Le Maire,



*Marchand*

DÉPARTEMENT  
**du Finistère**

ARRONDISSEMENT  
**DE MORLAIX**

MAIRIE  
**DE CLÉDER**

N° du Registre

715

9185  
**BULLETIN DE NAISSANCE**

Du Registre des Actes de l'Etat-Civil de la Commune, il appert que :

*Le cinq Août mil neuf cent vingt deux,*  
est né en cette commune

*Pierre Yves Marie* fils de

*Pierre Auguste LINDEN*

et de *Mathilde Eugénie Marie KERJEAN*

son épouse, domiciliés à *CLÉDER*

Mentions marginales. —

Pour extrait conforme :

Délivré sur papier libre à titre de simple renseignement administratif.

Le *onze Février* mil neuf cent quarante *sept*

**Le Maire,**



*[Signature]*